

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2024, À 19 H 30 HEURES À
SAINT-SYLVESTRE

Sont présents à cette séance :

Dosquet / Yvan Charest
Laurier-Station / Huguette Charest
Leclercville / Denis Richard
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Saint-Antoine-de-Tilly / Marc Ferland, maire suppléant
Sainte-Croix / Stéphane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Flavien / Éric Lepage, maire suppléant
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Sont absents à cette séance :

Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Saint-Flavien / Normand Côté

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

219-09-2024

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter l'ordre du jour.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - RENCONTRES

03.01 - Rencontre avec Monsieur Sébastien Tessier, directeur de la coordination et des relations avec le milieu, et Madame Annie Gagné, directrice de la planification et de la gestion des infrastructures, du ministère des Transports et de la Mobilité durable

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 juillet 2024

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 28 août 2024

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 6 septembre 2024

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - AFFAIRES COURANTES

06.01 - Administration générale

06.01.01 - Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement

06.01.02 - Chargé de projet en transport - Nomination Alexandre Lemay

06.01.03 - Chargé(e) de projets - Service de collecte des matières résiduelles - Dotation

06.01.04 - Technicien(ne) à la comptabilité - Dotation

06.01.05 - Adjoint(e) administratif généraliste - Affichage

06.01.06 - Adjoint(e) administratif au service de collecte des MR - Affichage

06.01.07 - Secrétaire à l'évaluation - Contrat temporaire

06.01.08 - Calendrier des séances du conseil de la MRC 2025 - Adoption

06.01.09 - Service de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert - Appui à la Ville de Lévis

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 06.01.10** - CLSC de Laurier-Station - Appui aux demandes du milieu concernant la perte de services
- 06.02** - Législation
- 06.03** - Développement
 - 06.03.01** - FRR volet 1 - Suivi
 - 06.03.02** - FRR volet 2 - Suivi
 - 06.03.02.01** - Campagne d'achat local - Édition 2024
 - 06.03.02.02** - PAC-MRC - Suivi de la résolution du 10 juillet
 - 06.03.03** - FRR volet 3 - Suivi
 - 06.03.04** - Production d'énergies renouvelables
 - 06.03.04.01** - Parc éolien Lotbinière Ndakina - Suivi des séances d'information des 9 et 10 septembre 2024
 - 06.03.05** - Projet Habitation Chaudière - Appalaches
- 06.04** - Promotion et développement économique
- 06.05** - Hygiène du milieu
 - 06.05.01** - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles - Déclaration des tonnages - Redistribution 2024
 - 06.05.02** - Tarification 2025 du Lieu d'enfouissement technique
 - 06.05.03** - Opportunité de poursuivre le projet SPEDE jusqu'en 2032
 - 06.05.04** - Acquisition camion - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage
 - 06.05.05** - Appel d'offres de services pour la collecte des matières recyclables sur le territoire - Suivi
 - 06.05.06** - Appel d'offres service de vidange des installations septiques - Adoption du calendrier
- 06.06** - Sécurité publique
- 06.07** - Transport / Réseau routier
 - 06.07.01** - Dépôt au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) volet III - Aide financière au transport interurbain par autobus
- 06.08** - Tourisme et culture
- 06.09** - Environnement - Points d'information
 - 06.09.01** - INRS - Chaire en gestion durable de l'eau - Projet de partenariat

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

06.09.02 - Programme ÉcoÉnergie 360 - FQM

06.09.03 - Séance d'information citoyenne - Conservation de la
Forêt de la Seigneurie de Lotbinière

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

07.02 - Non-conformité du règlement d'urbanisme 2024-197 -
Leclercville

07.03 - Adoption du règlement no 353-2024 modifiant le schéma
d'aménagement et de développement révisé (SADR)

07.04 - Adoption du règlement no 354-2024 modifiant le schéma
d'aménagement et de développement révisé (SADR)

07.05 - Demande de démolition d'un bâtiment au 519, rue Saint-Alexis
à Leclercville

07.06 - Demande de démolition d'un bâtiment au 1059, rue Principale,
Saint-Agapit

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité famille - des jeunes aux aînés

08.02.02 - Comité sécurité publique

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - Contractuel SHQ

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03 - RENCONTRES

03.01 - Rencontre avec Monsieur Sébastien Tessier, directeur de la
coordination et des relations avec le milieu, et Madame Annie
Gagné, directrice de la planification et de la gestion des
infrastructures, du ministère des Transports et de la Mobilité
durable

Monsieur Sébastien Tessier et Madame Annie Gagné du ministère des
Transports et de la Mobilité durable (MTMD) viennent présenter, entre autres,
les investissements réalisés et prévus dans la MRC de Lotbinière pour 2024-
2026 ainsi que divers programmes et projets en cours.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

220-09-2024

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 10 juillet 2024

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 10 juillet 2024.

221-09-2024

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 28 août 2024

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 28 août 2024.

222-09-2024

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement du 6 septembre 2024

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 6 septembre 2024.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

06 - AFFAIRES COURANTES

06.01 - Administration générale

223-09-2024

06.01.01 - Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement

Attendu que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

Attendu que la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté un plan de prévention contre le harcèlement psychologique en octobre 2004 via la résolution 297-10-2004 (mis à jour en février 2019 par la résolution 058-02-2019) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière ne tolère ni n'admet aucune forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

Attendu que la MRC de Lotbinière s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Attendu qu'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Denis Richard et résolu que :

- la MRC de Lotbinière abroge le Plan de prévention contre le harcèlement psychologique adopté en octobre 2004 via la résolution 297-10-2004 (mis à jour en février 2019 par la résolution 058-02-2019);
- la MRC de Lotbinière adopte la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail.

224-09-2024

06.01.02 - Chargé de projet en transport - Nomination Alexandre Lemay

Attendu que la MRC désire développer la mobilité sur son territoire;

Attendu que le poste de chargé de projet en transport de la MRC de Lotbinière est vacant depuis mai 2024;

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir une ressource dédiée au développement de la mobilité dans la MRC;

Attendu que Monsieur Alexandre Lemay, conseiller en patrimoine et en développement des collectivités, démontre de l'intérêt à travailler au développement de la mobilité à raison de 40 à 50 % en moyenne de son temps de travail;

Attendu que les membres du comité de cogestion sur la mobilité voient d'un bon œil l'arrivée de Monsieur Lemay à ce poste;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Marc Ferland et résolu de confirmer l'affectation de 40 à 50 % des tâches de Monsieur Alexandre Lemay au développement du transport collectif et adapté.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

225-09-2024

06.01.03 - Chargé(e) de projets - Service de collecte des matières résiduelles - Dotation

Attendu que plusieurs municipalités ont délégué à la MRC de Lotbinière leur compétence en matière de collecte des matières résiduelles;

Attendu que la MRC de Lotbinière est signataire de l'Entente-cadre avec ÉEQ pour la collecte des matières recyclables pour l'ensemble des 23 municipalités visées;

Attendu que la MRC met actuellement en place son service régional de collecte des matières résiduelles et qu'il sera nécessaire d'embaucher une ressource qui effectuera la gestion, la planification et l'organisation du service et cela d'ici septembre 2024;

Attendu le calendrier d'affichage du poste de chargé(e) de projets - Service de collecte des matières résiduelles qui a été adopté par la résolution 168-06-2024;

Attendu le processus de sélection, le rapport déposé et la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'embaucher Madame Véronik Riendeau à titre de chargée de projets - Service de collecte des matières résiduelles (classe 7), selon les conditions prévues à la convention de travail.

226-09-2024

06.01.04 - Technicien(ne) à la comptabilité - Dotation

Attendu que la responsable des finances de la MRC, Madame Sophie Martel, a annoncé prévoir prendre sa retraite d'ici six ans et diminuer son horaire à trois jours de travail par semaine;

Attendu que la MRC met actuellement en place son service régional de collecte des matières résiduelles et qu'il sera nécessaire d'embaucher une ressource qui effectuera la comptabilité du service;

Attendu que cette nouvelle ressource pourrait également offrir un service de support en comptabilité aux municipalités et que cela générerait une source supplémentaire de revenu;

Attendu le calendrier d'affichage de technicien en comptabilité a été adopté par la résolution 191-07-2024;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

227-09-2024

Attendu le processus de sélection, le rapport déposé et la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu que la candidate retenue n'a pas d'intérêt pour le poste de responsable des finances, mais que sa bonne connaissance du monde municipale fait d'elle une candidate de choix pour relever notre responsable des finances en cas d'absence prolongée;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'embaucher Madame Josée Martineau à titre de technicienne à la comptabilité contractuelle (grille salariale classe 7), selon les conditions prévues à la convention de travail.

06.01.05 - Adjoint(e) administratif généraliste - Affichage

Attendu les départs récents des secrétaires de département à l'évaluation et au service aux entreprises;

Attendu le processus d'évaluation des besoins administratifs de l'ensemble des départements réalisé par la direction générale et les directions départementales;

Attendu que le déménagement des bureaux de la MRC de Lotbinière permettra d'être plus efficace au niveau de l'affectation des ressources entre les différents départements;

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher un adjoint(e) administratif généraliste pour appuyer les départements de l'évaluation foncière, du développement du territoire et de l'administration;

Il est proposé par Madame Nancy Lehoux, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu :

- d'autoriser l'appel de candidatures pour le poste d'adjoint(e) administratif généraliste;
- d'adopter le calendrier d'affichage tel que présenté.

Dates	Étapes
11 septembre 2024	Autorisation du conseil pour ouverture du poste d'adjoint(e) administratif généraliste. Formation du comité de sélection composé de M. Bernard Fortier, M. Stéphane Bergeron et/ou Mme Sophie Martel et Mme Mélanie Boilard.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

12 au 18 septembre 2024	Affichage à l'interne
19 septembre 2024	Affichage à l'externe Affichage sur Québec Municipal, CJE, Emploi-Québec, Indeed, ADMQ, cégeps, etc.
11 octobre 2024	Date limite pour postuler. Réception des CV par Mélanie Boilard
11 octobre 2024	Convocation des candidats pour l'entrevue
14 au 18 octobre 2024	Entrevues au bureau de la MRC
23 octobre 2024	Rapport d'entrevues déposé au CA
27 novembre 2024	Résolution d'embauche au conseil de la MRC. La personne dispose d'un délai de 2 à 3 semaines pour aviser son employeur actuel qu'elle quitte son emploi.
Début décembre 2024	Début d'emploi

228-09-2024

06.01.06 - Adjoint(e) administratif au service de collecte des MR - Affichage

Attendu que plusieurs municipalités ont délégué à la MRC de Lotbinière leur compétence en matière de collecte des matières résiduelles;

Attendu que la MRC de Lotbinière est signataire de l'Entente-cadre avec ÉEQ pour la collecte des matières recyclables pour l'ensemble des 23 municipalités visées;

Attendu que la MRC met actuellement en place son service régional de collecte des matières résiduelles et qu'il sera nécessaire d'embaucher une ressource qui effectuera la gestion, la planification et l'organisation du service et cela d'ici septembre 2024;

Attendu que cette ressource sera partagée et disponible pour d'autres tâches reliées à la gestion des matières résiduelles;

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu :

- d'autoriser l'appel de candidatures pour le poste d'adjoint(e) administratif au service de collecte des matières résiduelles;
- d'adopter le calendrier d'affichage tel que présenté.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Dates	Étapes
11 septembre 2024	Autorisation du conseil pour ouverture du poste d'adjoint(e) administratif pour le service de collecte des matières résiduelles. Formation du comité de sélection composé de M. Bernard Fortier, M. Stéphane Bergeron et/ou M. Stéphane Breton et Mme Mélanie Boilard.
12 au 18 septembre 2024	Affichage à l'interne
19 septembre 2024	Affichage à l'externe Affichage sur Québec Municipal, CJE, Emploi-Québec, Indeed, ADMQ, cégeps, etc.
11 octobre 2024	Date limite pour postuler. Réception des CV par Mélanie Boilard
11 octobre 2024	Convocation des candidats pour l'entrevue
14 au 18 octobre 2024	Entrevues au bureau de la MRC
23 octobre 2024	Rapport d'entrevues déposé au CA
27 novembre 2024	Résolution d'embauche au conseil de la MRC. La personne dispose d'un délai de 2 à 3 semaines pour aviser son employeur actuel qu'elle quitte son emploi.
Début décembre 2024	Début d'emploi

229-09-2024

06.01.07 - Secrétaire à l'évaluation - Contrat temporaire

Attendu le départ de la secrétaire à l'évaluation le 15 septembre 2024;

Attendu le processus d'évaluation des besoins administratifs de l'ensemble des départements réalisé par la direction générale et les directions départementales;

Attendu que le département d'évaluation foncière est en période de dépôt de rôles et que cette période exige une ressource ayant les connaissances techniques pour supporter l'équipe technique au niveau du logiciel PG évaluation;

Attendu que l'ancienne secrétaire à l'évaluation de la MRC est disposée à faire ce travail à temps partiel pour une période déterminée jusqu'au 31 décembre 2024;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les budgets sont disponibles considérant le départ de la secrétaire, les deux congés de maternité et le congé maladie en cours au département;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Éric Lepage et résolu de mandater Madame Nicole Brisson à titre de secrétaire à l'évaluation à temps partiel (contractuelle temporaire) jusqu'au 31 décembre 2024 afin d'aider l'équipe d'évaluation à répondre à ses obligations des prochaines semaines, selon les conditions prévues à la convention de travail.

230-09-2024

06.01.08 - Calendrier des séances du conseil de la MRC 2025 - Adoption

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'adopter le calendrier des séances du conseil de la MRC de l'année 2025 tel que déposé.

MOIS	DATE	MUNICIPALITÉ	SALLE
JANVIER	8	Saint-Agapit	Complexe des Seigneuries, Salle C 1080, avenue Bergeron
FÉVRIER	12	Laurier-Station	La Chapelle 364, rue St-Joseph
MARS	12	Dosquet	Salle multifonctionnelle 154, route Saint-Joseph
AVRIL	9	Leclercville	Salle municipale 8055, route Marie-Victorin
MAI	14	Saint-Gilles	Salle communautaire 1605, rue Principale
JUIN	11	Sainte-Croix	Hôtel de ville de Sainte-Croix Salle Robert-Daigle 6310, rue Principale
JUILLET	9	Saint-Janvier-de-Joly	Espace Fortier (église) 699, rue Principale
AOÛT	<i>Pas de séance</i>		
SEPTEMBRE	10	Saint-Antoine-de-Tilly	Centre communautaire 945, rue de l'Église
OCTOBRE	8	Lotbinière	Centre Chartier de Lotbinière Salle Lotbinière 7440, rue Marie-Victorin
NOVEMBRE	26	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Centre municipal 2602, rue St-Pierre
DÉCEMBRE	<i>Pas de séance</i>		

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

231-09-2024

06.01.09 - Service de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert - Appui à la Ville de Lévis

Attendu que l'urgence du jour joue un rôle important dans l'offre de soins de proximité pour les citoyens et citoyennes de la MRC de Lotbinière;

Attendu que des signes de détérioration des services ont été constatés, notamment le transfert de civières et la réduction du personnel infirmier, ce qui peut mettre en péril la qualité des soins offerts aux citoyens et citoyennes;

Attendu que la population de la MRC de Lotbinière continue de croître rapidement, augmentant la demande pour des services de santé accessibles et de qualité;

Attendu que la concentration des services à l'Hôtel-Dieu de Lévis risque de créer des délais supplémentaires pour les citoyens et citoyennes nécessitant des soins urgents, risquant d'aggraver leur état de santé, l'achalandage et le temps d'attente;

Attendu que des citoyens et citoyennes ont exprimé leurs inquiétudes par le biais d'une pétition signée par plusieurs centaines de personnes, soulignant les préoccupations concernant l'avenir des services d'urgence à Charny;

Attendu que le gouvernement du Québec a la responsabilité d'assurer une répartition équitable et adéquate des ressources en santé sur l'ensemble du territoire;

Attendu que le conseil de la Ville de Lévis a déposé un avis de proposition demandant formellement au gouvernement du Québec de réévaluer la situation des services de santé à l'urgence du Centre Paul-Gilbert, et de prendre des mesures pour maintenir et renforcer l'offre de soins afin de répondre aux besoins croissants de citoyens;

Il est proposé par Monsieur Denis Richard, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu :

- que le conseil de la MRC de Lotbinière appuie le conseil de la Ville de Lévis dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec;
- que cette résolution soit transmise aux intervenants concernés par le dossier.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

232-09-2024

06.01.10 - CLSC de Laurier-Station - Appui aux demandes du milieu concernant la perte de services

Attendu que le Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Lotbinière (GRAP) dénonce dans son communiqué du 10 septembre 2024 la perte de services de santé disponibles dans la MRC de Lotbinière;

Attendu que le service de prise de sang au CLSC de Laurier-Station fonctionne au ralenti et que son service de radiographie est hors services depuis plusieurs années;

Attendu que plusieurs municipalités dénoncent que le service de prise de sang mobile dans les municipalités ne sont plus à la hauteur des services qui prévalaient il y a quelques années

Attendu que le GRAP demande que des mesures et engagements soient pris pour que la population de Lotbinière aient accès aux services de santé et que les médecins ayant quittés soient remplacés dans un délai raisonnable afin de maintenir une qualité de service;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu :

- d'appuyer la demande d'amélioration et de maintien de l'accès aux services de santé en Lotbinière des groupes communautaires de la MRC conjointement au GRAP;
- de transmettre cette résolution aux intervenants concernés par le dossier.

06.02 - Législation

06.03 - Développement

06.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

06.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

233-09-2024

06.03.02.01 - Campagne d'achat local - Édition 2024

Attendu que la MRC de Lotbinière, via plusieurs de ces départements, souhaite générer des retombées économiques positives, promouvoir l'achat local, faire rayonner la destination grâce à la nouvelle identité régionale et stimuler un accroissement de l'achalandage dans nos commerces locaux;

Attendu que la MRC souhaite tenir une campagne d'achat local pour réaliser les objectifs mentionnés ci-haut du 15 octobre au 15 novembre 2024;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu les résultats obtenus lors de la première édition en 2023;

Attendu que le projet répond aux enjeux suivants de la Planification stratégique 2019-2022 de la MRC :

- Enjeu 1 : Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire;
- Enjeu 2 : L'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie;
- Enjeu 4 : Concertation / communication et promotion.

Attendu que le projet répond aux enjeux suivants du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Lotbinière :

- Enjeu 1 : Achat local;
- Enjeu 3 : Agrotourisme et tourisme gourmand.

Attendu que le projet répond aux enjeux suivants de la Planification stratégique touristique 2023-2027 :

- Enjeu 1 : Renforcement de l'offre et le développement d'un tourisme durable et responsable;
 - Action prioritaire : soutenir le développement et le renforcement des chaînes d'approvisionnement local et d'économie circulaire.
 - Action prioritaire : soutenir le développement de l'agrotourisme, du patrimoine naturel, culturel et du paysage.
 - Action prioritaire : hausser la notoriété grâce à la nouvelle image attractive de la région.
- Enjeu 2 : Le positionnement de la région comme destination du tourisme lent;

Attendu que le projet répond à l'enjeu 3, L'attractivité économique, de la Planification stratégique du service aux entreprises de la MRC de Lotbinière;

Attendu les trois scénarios budgétaires présentés;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'approuver la réalisation de l'édition 2024 de la Campagne d'achat local « Je choisis Lotbinière » ainsi que son financement via le FRR volet 2 selon le scénario no. 1 (20 000 \$) par la MRC de Lotbinière et d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer les documents requis pour la réalisation du projet.

Payable avec le Fonds Régions et Ruralité, volet 2

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

06.03.02.02 - PAC-MRC - Suivi de la résolution du 10 juillet

06.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

06.03.04 - Production d'énergies renouvelables

**06.03.04.01 - Parc éolien Lotbinière Ndakina - Suivi des séances
d'information des 9 et 10 septembre 2024**

06.03.05 - Projet Habitation Chaudière - Appalaches

06.04 - Promotion et développement économique

06.05 - Hygiène du milieu

**06.05.01 - Programme sur la redistribution aux municipalités des
redevances pour l'élimination de matières résiduelles -
Déclaration des tonnages - Redistribution 2024**

06.05.02 - Tarification 2025 du Lieu d'enfouissement technique

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement
sanitaire;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Samuel
Boudreault et résolu d'augmenter la tarification pour 2025 du Lieu
d'enfouissement technique selon le tableau ci-dessous et d'en faire la
publication dans Le Peuple de Lotbinière.

Payable avec le poste communication

ITEM	Prix 2024	Prix 2025
Tarif des usagers spéciaux (déchets)	157,00 \$/t. *	170,00 \$/t. *
Matériel pouvant servir au recouvrement des déchets	30,00 \$/t.	30,00 \$/t.
Carcasses d'animaux	2,00 \$/kg *	2,00 \$/kg *
Boues municipales	157,00 \$/t. *	170,00 \$/t. *
Résidus de procédé industriel (100 t. annuellement) **	157,00 \$/t. *	170,00 \$/t. *
Résidus de procédé industriel (excédent 100 t./an) **	2 000,00 \$/t. *	2 000,00 \$/t. *

* Ces montants comprennent les deux redevances à l'enfouissement qui doivent être
versées au MELCCFP. Ces redevances seront indexées au coût de la vie au 1^{er} janvier
2025.

** Référence au règlement et assujettie à une approbation au préalable.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

235-09-2024

06.05.03 - Opportunité de poursuivre le projet SPEDE jusqu'en 2032

Attendu que le projet de *Règlement sur la réduction des rejets de méthane (secteur des déchets)* du gouvernement fédéral devrait être finalement adopté à la suite de la période de commentaires dont la fin était prévue le 28 août 2024;

Attendu que selon les analyses de WSP et la compréhension du nouveau règlement, le LET de St-Flavien pourrait être admissible à un renouvellement de projet SPEDE jusqu'à la fin de l'année 2032;

Attendu que, selon leur compréhension, les lieux d'enfouissement dont les quantités de méthane générées sont en deçà de 1 000 tonnes/an et supérieures à 664 tonnes/an seraient dans l'obligation de se conformer à la nouvelle réglementation en 2033;

Attendu que la fin prévue de l'entente actuelle est en mai 2026;

Attendu que la direction de WSP a manifesté leur intérêt pour la poursuite du projet en collaboration avec la MRC de Lotbinière : projet qui s'est toujours bien déroulé et qui a été profitable pour les deux partis;

Attendu que WSP propose un projet d'entente qui comprendrait la période mai 2026 au 31 décembre **2032 (à valider)**;

Attendu que les conditions et termes de la nouvelle entente sont sensiblement les mêmes que les deux ententes passées et que de nouveaux puits et le prolongement du réseau seraient alors être prévus;

Attendu la recommandation positive du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de signifier à WSP l'intérêt de participer à une troisième entente consécutive et d'autoriser, le cas échéant, le directeur général ou le préfet à signer cette entente.

236-09-2024

06.05.04 - Acquisition camion - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage

Attendu que la MRC de Lotbinière a fait une offre d'achat sur un camion de collecte de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMR Beaurivage) au montant de 135 000 \$;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la somme sera avancée à même le surplus du budget de l'enfouissement;

Attendu que le montant sera remboursé par les municipalités participantes avec la mise en place des quotes-parts pour le service régional de collecte des matières résiduelles en 2025;

Attendu qu'une vérification comptable sera nécessaire;

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Éric Lepage, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de recommander le paiement de 135 000 \$ à la RIGMR Beaurivage pour l'acquisition de leur camion de collecte en utilisant le surplus du budget d'enfouissement sans intérêts.

06.05.05 - Appel d'offres de services pour la collecte des matières recyclables sur le territoire - Suivi

237-09-2024

06.05.06 - Appel d'offres service de vidange des installations septiques - Adoption du calendrier

Attendu que l'échéance des contrats avec les entrepreneurs du service de vidange des installations septiques est prévue au 31 décembre 2024;

Attendu qu'un appel d'offres est requis pour continuer les services en 2025;

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu de lancer le processus d'appel d'offres pour le service de vidange et transport des eaux usées provenant des installations septiques sur le territoire de la MRC de Lotbinière et à proximité, selon le calendrier présenté.

Révision du devis	14 septembre 2024
Appel d'offres sur SEAO	20 septembre 2024
Ouverture des soumissions	18 octobre 2024
Recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement pour l'octroi du contrat pour la vidange	1 ^{er} novembre 2024
Octroi du contrat par le conseil de la MRC	27 novembre 2024
Début du service	Janvier 2025

06.06 - Sécurité publique

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

238-09-2024

06.07 - Transport / Réseau routier

06.07.01 - Dépôt au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) volet III - Aide financière au transport interurbain par autobus

Attendu que le Programme d'aide au transport collectif permet d'obtenir une aide financière pour le développement du transport collectif et que le volet III, plus particulièrement, permet d'obtenir une aide financière le transport interurbain;

Attendu qu'un sous-volet de ce volet III permet le maintien et l'amélioration des services existants de transport interurbain par autobus (3.1. Maintien et amélioration des services existants de transport interurbain par autobus);

Attendu que le programme permet d'obtenir une aide financière afin de couvrir les dépenses rattachées à la bonification de l'offre annuelle de services;

Attendu qu'un nouveau parcours a été mis en place durant l'année 2024 permettant entre autres de rejoindre de nouveaux arrêts pour se diriger vers la ville de Québec;

Attendu que l'obtention de cette aide financière nécessite une contribution minimale de 25 % du demandeur pour obtenir un maximum de 75 % d'aide financière jusqu'à concurrence de 15 416 \$ par mois pour une période maximale de 12 mois;

Attendu que la présente demande concerne la période du 19 août au 20 décembre 2024 correspondant aux dates de l'entrée en vigueur de ce parcours bonifié, totalisant ainsi une période de 5 mois;

Attendu le montage financier du projet suivant :

Ministère des Transports et Mobilité durable (75%)	60 836,99 \$
MRC (25%)	20 278,99 \$
Coût total	81 115,98 \$

Attendu la recommandation du comité cogestion sur le transport de déposer une demande d'aide financière pour ce volet totalisant 60 836,99 \$ correspondant à 75 % des dépenses totales admissibles pour le parcours en question qui, pour la période couverte par la demande, totalisent 81 115,98 \$;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Marc Ferland et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande au *Programme d'aide au développement du transport collectif volet III – Maintien et amélioration des services existants de transport interurbain par autobus* et d'autoriser Monsieur

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Stéphane Bergeron, directeur général, à signer les documents requis pour le dépôt.

06.08 - Tourisme et culture

06.09 - Environnement - Points d'information

06.09.01 - INRS - Chaire en gestion durable de l'eau - Projet de partenariat

06.09.02 - Programme ÉcoÉnergie 360 - FQM

06.09.03 - Séance d'information citoyenne - Conservation de la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Éric Lepage, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
Leclercville	12 août 2024	Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments	2024-195	2024-68
Saint-Janvier-de-Joly	13 août 2024	Règlement de zonage	395-24	2024-69
Saint-Apollinaire	3 septembre 2024	Règlement sur le plan d'urbanisme	987-2024	2024-70
Laurier-Station	19 août 2024	Règlement sur le plan d'urbanisme et le zonage	12-24	2024-71

07.02 - Non-conformité du règlement d'urbanisme 2024-197 - Leclercville

Attendu que la municipalité de Leclercville a transmis le règlement 2024-197 à la MRC pour fins d'analyse de la conformité au Schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC;

Attendu que la MRC de Lotbinière doit dans les 120 jours suivant la transmission prévue au premier alinéa de l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuver le règlement s'il est conforme aux

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

241-09-2024

objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire;

Attendu que le règlement d'urbanisme 2024-197 contient un élément de non-conformité relatif à l'autorisation de la classe d'usages « Ce : Commerce et service d'hébergement et de restauration » à l'intérieur de la zone P4 située en affectation agricole dynamique au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de désapprouver le règlement d'urbanisme 2024-197 de la municipalité de Leclercville et d'autoriser le directeur général à émettre, par voie de la présente, l'avis de non-conformité correspondant.

07.03 - Adoption du règlement no 353-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Attendu que le règlement du schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 172-2005 est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter une nouvelle aire d'affectation récréotouristique sur le Domaine Joly-De Lotbinière à Sainte-Croix;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière est un site classé Bien patrimonial du Québec et Lieu historique national du Canada;

Attendu que le Domaine Joly-De Lotbinière est le plus important pôle touristique de la MRC de Lotbinière;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)* stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 8 mai 2024 conformément aux dispositions du Code municipal;

Attendu que le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 353-2024 le 12 juin 2024;

Attendu que, le 30 août 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que le projet de règlement 353-2024 respectait les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 11 septembre 2024;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

242-09-2024

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'adopter le règlement no. 353-2024 « Création d'une nouvelle aire d'affectation récréotouristique sur le Domaine Joly-De Lotbinière à Sainte-Croix » modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

07.04 - Adoption du règlement no 354-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

Attendu que le règlement du schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 172-2005 est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la limite de l'îlot déstructuré 33035-10 à Saint-Gilles afin de prendre en compte de la modification de la limite municipale;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la limite de l'îlot déstructuré 33070-02-B à Val-Alain afin d'inclure une résidence existante immédiatement adjacente à sa limite;

Attendu qu'il a lieu d'ajouter un nouvel îlot déstructuré 33070-05 à Val-Alain dans le secteur de la rue Plante où neuf résidences sont déjà existantes avec quatre terrains potentiellement construisibles;

Attendu que les trois îlots déstructurés visés par le présent règlement ont obtenu une décision favorable de la CPTAQ (dossier numéro 435125, en date du 30 avril 2024);

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)* stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 8 mai 2024 conformément aux dispositions du Code municipal;

Attendu que le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 354-2024 le 12 juin 2024;

Attendu que, le 30 août 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'avis que le projet de règlement 354-2024 respectait les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 11 septembre 2024;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter le règlement no. 354-2024 « Modification des limites de deux îlots déstructurés à Saint-Gilles et Val-Alain ainsi que la création d'un

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

243-09-2024

nouvel îlot déstructuré à Val-Alain » modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

07.05 - Demande de démolition d'un bâtiment au 519, rue Saint-Alexis à Leclercville

Attendu que lorsqu'un comité de démolition municipal autorise la démolition d'un immeuble patrimonial, en vertu du premier alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis de sa décision doit être notifié sans délai à la municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Leclercville a fait parvenir à la MRC de Lotbinière une copie de sa résolution adoptée le 4 juin 2024 autorisant la démolition d'un bâtiment au 519, rue Saint-Alexis;

Attendu que le bâtiment est situé dans un secteur d'intérêt de la municipalité, dont l'architecture et l'implantation des résidences témoignent d'une période historique d'importance pour celle-ci (rue Saint-Alexis menant anciennement au moulin à scie près de la Rivière du Chêne);

Attendu les coûts de restauration significatifs du bâtiment dû notamment au manque d'entretien à travers les dernières années et de son état actuel;

Attendu que le Comité consultatif d'aménagement du territoire (CCAT) recommande à l'unanimité au conseil de la MRC de ne pas utiliser son pouvoir de désaveu pour la présente demande étant donné les raisons-ci haut;

Attendu que le CCAT recommande au demandeur de procéder à la déconstruction afin de réduire la perte d'immeubles patrimoniaux et ses matériaux par rapport à une démolition traditionnelle;

Attendu que le CCAT recommande aux municipalités d'accorder une importance particulière aux ensembles et secteurs d'intérêts historiques et patrimoniaux de leur territoire afin d'éviter que ceux-ci se détériorent progressivement par la perte de bâtiments de ce genre;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu :

- d'informer la municipalité de Leclercville que la MRC de Lotbinière n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au 3e alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à la résolution autorisant une démolition du bâtiment situé au 519, rue Saint-Alexis;
- de transmettre, sans délai, la présente résolution à la municipalité de Leclercville;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

244-09-2024

- de fournir l'aide technique nécessaire au demandeur s'il voulait favoriser la déconstruction de la résidence visée;
- de recommander aux municipalités de réfléchir aux moyens à leur disposition pour éviter la détérioration des secteurs d'intérêt historiques se trouvant dans leur milieu.

07.06 - Demande de démolition d'un bâtiment au 1059, rue Principale, Saint-Agapit

Attendu que lorsqu'un comité de démolition municipal autorise la démolition d'un immeuble patrimonial, en vertu du premier alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis de sa décision doit être notifié sans délai à la municipalité régionale de comté;

Attendu que le comité de démolition de la municipalité de Saint-Agapit a fait parvenir à la MRC de Lotbinière un avis de la décision de son comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 1059, rue Principale à Saint-Agapit;

Attendu que le bâtiment a été construit sur le site d'un ancien hôtel incendié et qu'il a été modifié substantiellement au cours des dernières années (grande annexe à l'arrière);

Attendu que l'état du bâtiment est très détérioré et se prête difficilement à un projet de reconversion et de mise en valeur de qualité;

Attendu sa localisation plus excentrée du cœur villageois par rapport à l'église et aux autres bâtiments patrimoniaux institutionnels composant habituellement les noyaux villageois;

Attendu que le Comité consultatif d'aménagement du territoire (CCAT) recommande à l'unanimité au conseil de la MRC de ne pas utiliser son pouvoir de désaveu pour la présente demande étant donné les raisons-ci haut;

Attendu que le CCAT recommande au demandeur de procéder à la déconstruction afin de réduire la perte d'immeubles patrimoniaux et ses matériaux par rapport à une démolition traditionnelle;

Il est proposé par Monsieur Éric Lepage, appuyé par Madame Nancy Lehoux et résolu :

- d'informer la municipalité de Saint-Agapit que la MRC de Lotbinière n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au 3e alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relativement à la décision favorable à la démolition venant du comité de démolition de la municipalité de Saint-Agapit concernant la démolition du 1059, rue Principale;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- de transmettre, sans délai, la présente résolution à la municipalité de Saint-Agapit;
- de fournir l'aide technique nécessaire au demandeur s'il voulait favoriser la déconstruction de la résidence visée.

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

08.02.01 - Comité famille - des jeunes aux aînés

08.02.02 - Comité sécurité publique

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	103 727,07 \$
Dépôts directs à faire	742 574,49 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	363 069,69 \$
Total des paiements :	1 209 371,25 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	2 611 281,84 \$
Déboursé supplémentaire à autoriser :	
Prêt du service aux entreprises (Fonds FLI-FLS)	150 000,00 \$

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - Contractuel SHQ

Attendu le départ en congé de maternité de l'inspectrice mandataire pour la Société de l'Habitation du Québec (SHQ) en août dernier;

Attendu l'offre de service reçue de Monsieur Etienne Lussier, inspecteur accrédité de la SHQ;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

247-09-2024

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Marc Ferland et résolu de mandater Monsieur Etienne Lussier à titre d'inspecteur mandataire de la SHQ pour la MRC de Lotbinière pour la période de remplacement du congé de maternité.

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu la levée la séance à 21 h 18.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.